

11.1 Des séances gratuites de prise en charge psychologique

De quoi s'agit-il?

Les indépendants peuvent bénéficier de 8 séances gratuites de soins psychologiques auprès d'un psychologue clinicien ou d'un orthopédagogue clinicien.

Ils ont accès à cette aide grâce à

- -une ligne d'assistance téléphonique gratuite spécifique (0800/300.25) ;
- -et une alerte déclenchée par :
- soit par des « sentinelles ». Par exemple, les banques, les sociétés fiduciaires, les guichets d'entreprise, les caisses d'assurance sociale, les secrétariats sociaux, les dispensateurs de soins, etc.;
- soit des psychologues et orthopédagogues cliniciens qui sont régulièrement en contact avec les indépendants.

Qui peut en bénéficier ?

Les travailleurs indépendants en détresse psychologique.

Où s'adresser?

E-mail: info-psy@health.fgov.be Voici la ligne d'écoute: 0800/300.25.

: Lien utile!

https://www.inami.fgov.be/fr/nouvelles/Pages/covid 19-aide-psychologique-supplementaireindependants.aspx#8_s%C3%A9ances_gratuites_d e_prise_en_charge_psychologique_pour_les_ind% C3%A9pendants

Cette aide de soutien psychologique aux indépendants est accessible tout au long de cette année 2021.



11.2 Aide psychologique via les CPAS

De quoi s'agit-il?

Dans le cadre de la crise COVID, certains CPAS ont pris différentes dispositions concernant le bien-être psychologique et prévoient la prise en charge de séances thérapeutiques, après intervention de la mutuelle.

Où s'adresser?

Au CPAS de sa commune.







11.3 Aide remboursée par la mutuelle

N'hésitez pas à consulter votre mutuelle qui offre le plus souvent un remboursement partiel ou un certain nombre de séances!

De quoi s'agit-il?

L'INAMI permet d'avoir accès à un traitement de courte durée chez un psychologue clinicien ou un orthopédagogue (max 8 séances à 11€ la séance).

Qui peut en bénéficier ?

Attention quelques conditions sont nécessaires!

Où s'adresser?

Pour plus d'informations: :
https://www.inami.be/fr/themes/coutremboursement/par-mutualite/santementale/Pages/traitement-psychologique-courteduree-adultes.aspx



11.4 Autres aides

Les **services de santé mentale** proposent des séances de soutien psychologique pour un tarif de 11,71€. Pour plus d'info : *http://www.cresam.be/en-pratique-2/*

Les **centres de planning** peuvent aussi vous donner accès à des professionnels de la santé mentale. Pour plus d'info : http://www.loveattitude.be/centres-de-planning/

Les **Centres prévention suicide** en collaboration avec l'ASBL « Un pass dans l'impasse » ont également une ligne de soutien. *Pour plus d'info : http://www.lesuicide.be/*

Une **équipe mobile** de réseaux de santé mentale existe également. Des psychologues se déplacent dans différentes régions afin que toute personne puisse avoir accès à ces soins.

Pour plus d'info : http://www.psy107.be/index.php/fr/contact

